



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2026

Présents :

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Robert FENNINGER – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Nicolas DUBREUIL – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

Absents excusés : Caroline ORSAT LE FLOCH – Kawther EL MAADANI – Stéphanie HOUDAS

Absents : Maëlys ROUX – Michel MIREUX

Pouvoirs :

Caroline ORSAT LE FLOCH a donné pouvoir à Christophe SARRE

Kawther EL MAADANI a donné pouvoir à Marion COULOMB

Stéphanie HOUDAS a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Nicolas DUBREUIL

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

47/26 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 1650 du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs (CCID). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires ainsi que huit commissaires suppléants, désignés par le Directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Ceci étant exposé,

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR la liste suivante :**

Président Christophe SARRE, Maire

Titulaires

1. FENNINGER Robert
2. BRAUN Pascal
3. DELPY Frédéric
4. JOUANNETAUD Benoît
5. BERGERE Denis
6. HOUDAS Stéphanie
7. COULOMB Marion
8. DOS SANTOS Paul
9. MAZINGUE Laetitia
10. LOISEL Linda
11. FERRIER Jean-Louis
12. INDIENNA Jean-Luc
13. BAUCHET Alexandre
14. EL MAADANI Kawther
15. BABUT Olivier
16. SOLER Alain

Suppléants

1. RODRIGUES Francis
2. BARNOUX Jean-Claude
3. BARBIER Frédéric
4. LANGER Jocelyn
5. CIMETIERE André
6. TRUMEAU Nathalie
7. MIREUX Michel
8. AIME Martine
9. DEPONT Catherine
10. ORSAT LE FLOCH Catherine
11. RINGUET Philippe
12. ROUX Maelys
13. DUCAY ODY Sébastien
14. DUVERGER Eric
15. VANNIER Valérie
16. AUVERNOIS Sylvie

Fait à Semoy, le 11 mai 2026

Le président de séance,
Christophe SARRE
Maire



Le secrétaire de séance,
Nicolas DUBREUIL
Conseiller municipal



Transmission au contrôle de légalité le : **18 MAI 2026**

Publication numérique le : **18 MAI 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification